

Prestations d'entretien des espaces verts des domaines nationaux des châteaux de Pierrefonds et Coucy et du pavillon Eugénie à Vieux-Moulin

Marché n°26.800.57

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

Date et heure de limite de remise des offres :

**15 JUILLET 2026
A 12H00**

IMPORTANT : En application de l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique.

Aucune candidature ou offre présentée sous format papier ne pourra être acceptée.

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.....	4
1.1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :	4
1.2 PRESENTATION DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	4
ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	5
2.1 OBJET DU MARCHE.....	5
2.2 LIEU D'EXECUTION	5
2.3 DUREE DU MARCHE.....	5
2.4 MARCHE RESERVE.....	5
2.5 TYPE DU MARCHE	6
2.6 ESTIMATION DU MARCHE	6
2.7 NOMENCLATURE CPV	6
ARTICLE 3. DISPOSITIONS DU MARCHE D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	6
3.1 FORME DU MARCHE	6
3.2 VARIATION DES PRIX.....	6
3.3 DELAIS DE PAIEMENT	6
3.4 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT	7
3.5 AVANCE ET ACOMPTES	7
ARTICLE 4. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	7
4.1 TYPE DE PROCEDURE	7
4.2 ALLOTISSEMENT	7
4.3 TRANCHES OPTIONNELLES	7
4.4 VARIANTES	7
4.5 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE	7
4.6 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE.....	7
4.7 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX	8
4.8 DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	8
ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS.....	9
5.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	9
5.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	9
5.3 MODIFICATION APPORTEE AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
5.4 COMPLEMENTS A APPORTER AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
ARTICLE 6. DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	10
6.1 MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS	10
6.2 PRESENTATION DES DOSSIERS	11
6.3 DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	12
6.4 CONTENU DE L'OFFRE.....	13
ARTICLE 7. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	14
7.1 EXAMEN DES CANDIDATURES	14
7.2 EXAMEN DES OFFRES	14
7.2.1 Critère A « Valeur technique de l'offre ».....	15
7.2.2 Critère B « Qualité environnementale » (Procédure de mise en place de pratiques plus écoresponsables)	15
7.2.3 Critère C « Prix des prestations »	15
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMATERIALISATION	16

ARTICLE 9. ATTRIBUTION PROVISOIRE	17
ARTICLE 10. CLAUSE DIVERSITE ET EGALITE	18
10.1 EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	18
10.2 QUESTIONNAIRE « EGALITE PROFESSIONNELLE ET DIVERSITE PROFESSIONNELLE »	18
10.3 DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET D’ECOUTE MIS EN PLACE PAR LE CMN.....	19
ARTICLE 11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	19

Article 1. ACHETEUR PUBLIC

1.1 Identification du pouvoir adjudicateur :

La présente consultation est lancée par le Centre des monuments nationaux (ci-après, « le Centre des monuments nationaux » ou « le CMN »).

Nom et adresse du Centre des monuments nationaux :

Centre des monuments nationaux

Hôtel de Sully
62, rue Saint Antoine
75186 Paris Cedex 04

SIRET : 180 46 13 00017

Noms et adresses des monuments concernés :

Centre des monuments nationaux Château de Pierrefonds Rue Viollet-le-Duc 60350 Pierrefonds	Centre des monuments nationaux Château de Coucy Rue du château 02380 Coucy-le-château	Centre des monuments nationaux Pavillon Eugénie Route d'Eugénie 60350 Vieux-Moulin
--	---	--

1.2 Présentation du Centre des monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Financé par l'État, il conserve, gère et ouvre à la visite de 110 monuments historiques.

Le Centre des monuments nationaux rassemble le plus important réseau de sites et monuments de France, de la Préhistoire à nos jours, dont une vingtaine sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : l'abbaye du Mont-Saint-Michel, les châteaux d'Angers et d'Azay-le-Rideau, le château et les remparts de la cité de Carcassonne, l'Arc de triomphe, la Sainte-Chapelle, l'Hôtel de la Marine et la Cité internationale de Langue française à Villers-Cotterêts pour n'en citer que quelques-uns.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité de ses lieux et du savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics. En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

En ce sens, la présidente du Centre des monuments nationaux a lancé en janvier 2024 une démarche participative, ouverte à l'interne comme à l'externe, pour co-construire le projet stratégique « CMN 2030 ».

Ce projet ambitieux engage une réflexion approfondie sur l'avenir du patrimoine, son accessibilité et son rôle dans la société. CMN 2030 vise à renforcer l'hospitalité et l'accueil de tous, à assurer la transmission du patrimoine aux générations futures, à inventer de nouvelles collaborations territoriales, à faire dialoguer les monuments avec les enjeux contemporains, et à renforcer la force du réseau que gère le CMN. Porté par des valeurs communes telle que la passion, l'expertise, l'inventivité, le partage, la rigueur scientifique et la solidarité, ce projet affirme la volonté de faire du

patrimoine un bien vivant et accessible, ancré dans les territoires et ouvert à tous, tout en innovant et en adaptant l'institution aux défis du XXI^e siècle.

Article 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

2.1 Objet du marché

Le présent marché public réservé à des structures d'insertion par l'activité économique a pour objet les prestations d'entretien des espaces verts des parcs des domaines nationaux des châteaux de Pierrefonds et Coucy et du jardin du pavillon Eugénie à Vieux-Moulin.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans l'Acte d'engagement valant Cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP) et le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.2 Lieu d'exécution

Les prestations s'exécuteront dans les Domaines nationaux des châteaux de Pierrefonds et Coucy et au pavillon Eugénie à Vieux-Moulin, monuments historiques gérés par le Centre des monuments nationaux.

Centre des monuments nationaux

Château de Pierrefonds

Rue Viollet-le-Duc
60350 Pierrefonds

Château de Coucy

Rue du château
02380 Coucy-le-château

Pavillon Eugénie

Route d'Eugénie
60350 Vieux-Moulin

2.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un an sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

Dans le cas où le Centre des monuments nationaux souhaite ne pas reconduire le marché, il notifie au Titulaire, par tout moyen, sa décision de non reconduction au plus tard deux (2) mois avant la date anniversaire du marché. Le Titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non reconduction du présent marché.

2.4 Marché réservé

Conformément à l'article L.2113-13 du code de la commande publique, le marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, qui emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés comme précisé à l'article R.2113-7 du code de la commande publique.

2.5 Type du marché

Il s'agit d'un accord-cadre de services.

2.6 Estimation du marché

La valeur estimée de la part globale et forfaitaire est de 55 000 € HT par an.

La part à commande ne comporte pas de montant minimum mais comporte un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

2.7 Nomenclature CPV

77310000 : Réalisation et entretien d'espaces verts

Article 3. DISPOSITIONS DU MARCHE D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 Forme du marché

Le marché est conclu à prix mixte. Il est traité pour partie :

- À prix forfaitaire :

Les prestations exécutées dans le cadre du présent marché sont rémunérées par l'application du prix global et forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement et détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

- À prix unitaire (part à commandes) :

La part à commande susceptible d'être exécutée au cours du marché (par l'émission de bons de commande) sera traitée à prix unitaire, détaillé dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

La part à commande ne comporte pas de montant minimum mais comporte un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

3.2 Variation des prix

Les prix sont fermes pour la première année, soit pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de démarrage effectif des prestations. Ils sont révisables annuellement, à la demande du titulaire, dans un délai de deux (2) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre selon la formule de révision prévue à l'AE-CCP.

3.3 Délais de paiement

Conformément à l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu'à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Conformément à l'article D.2192-35 du Code de la Commande publique, une indemnité forfaitaire est prévue pour des frais de recouvrement fixés à 40€.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

3.4 Modalités essentielles de financement

Le présent marché est financé sur les ressources propres du Centre des monuments nationaux.

Le titulaire pourra céder ou nantir les créances résultant du marché.

3.5 Avance et acomptes

Le Centre des monuments nationaux peut prévoir le versement d'une avance selon les conditions posées par l'article R.2191-4 du Code de la Commande Publique.

Article 4. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

4.1 Type de procédure

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

4.2 Allotissement

La consultation n'est pas allotie.

La nature des prestations ne se prête pas à un allotissement. L'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

4.3 Tranches optionnelles

Le marché ne prévoit pas de tranche optionnelle.

4.4 Variantes

Il n'est pas prévu de variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4.5 Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

4.6 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du Code de la Commande Publique.

Les candidats sont informés que le groupement éventuel, s'il n'est pas solidaire, devra adopter la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire en cas d'attribution de l'accord-cadre,

afin d'assurer la meilleure exécution possible des prestations et d'éviter les répercussions de la défaillance éventuelle d'un ou plusieurs membres du groupement, conformément à l'article R. 2141-22 du Code de la commande publique.

4.7 Visite obligatoire des lieux

Préalablement à la rédaction de son offre, le soumissionnaire **effectue une visite obligatoire des lieux** au maximum 15 jours avant la date limite de réception des offres afin de prendre parfaitement connaissance du site et des sujétions qui en découlent.

La visite obligatoire des sites se justifie par la complexité patrimoniale des monuments liée aux espaces verts ainsi que les contraintes d'accès et de sécurité.

En effet, aucune réserve pour méconnaissance des lieux ou des équipements ne sera acceptée.

Compte tenu du nombre de sites concernés et de leur éloignement géographique, trois visites distinctes seront organisées à deux dates différentes :

- une visite du domaine national du château de Coucy sur une date - une visite du domaine national du château de Pierrefonds et du pavillon Eugénie à Vieux-Moulin sur une autre date. Les candidats devront se rendre par leurs propres moyens sur le site de Pierrefonds, lieu de rendez-vous fixé pour le début de la visite, où ils seront pris en charge par le représentant du pouvoir adjudicateur. Ils rejoindront ensuite, par leurs propres moyens, le site de Vieux-Moulin dans le cadre de la poursuite de la visite.

Les visites s'effectuent avec prises de rendez-vous préalable auprès de Madame Ouadah.

Il convient de prendre contact **au moins cinq (5) jours avant la date souhaitée**.

Pour s'inscrire aux visites, les candidats doivent s'adresser **par courriel** aux adresses suivantes :

sandrine.ouadah@monuments-nationaux.fr avec copie à bruno.hinckellrin@monuments-nationaux.fr

Le(s) candidat(s) est (sont) dès lors invités à prendre toutes les mesures pour y participer.

Un modèle d'attestation de visite joint au présent Règlement de consultation doit être complété lors des visites des monuments.

Deux attestations distinctes doivent être produites : une pour le domaine national du château de Pierrefonds et le pavillon Eugénie, et l'autre pour le domaine national du château de Coucy.

Les deux attestations de visite seront jointes dans l'enveloppe offre.

En cas de non transmission des attestations de visite obligatoire, l'offre sera éliminée d'office et ne sera donc pas analysée.

4.8 Délais de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée par le présent Règlement de la Consultation.

Article 5. DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

1. Le présent **Règlement de Consultation** (RC) et ses annexes ;
 - Annexe 1 : Questionnaire égalité / diversité professionnelle
 - Annexe 2 : Attestation de visite obligatoire
2. L'**Acte d'engagement valant Cahier des clauses administratives particulières** (AE-CCAP) et ses annexes :
 - Annexe 3 : Demande d'acceptation de sous-traitance
 - Annexe 4 : Répartition des prestations en cas de groupement conjoint
 - Annexe 5 :
 - o Lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels – Plaquette de signalement de la cellule de signalement,
 - o Lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels - Plaquette de la gestion interne des alertes,
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 6 : Pierrefonds - Plan de sectorisation des modes de gestion des espaces verts du Domaine
 - Annexe 7 : Pierrefonds - Plan du château et ses abords
 - Annexe 8 : Coucy - Plan du château - Intra-muros
 - Annexe 9 : Coucy - Plan du Domaine national - Extra-muros
 - Annexe 10 : Vieux-Moulin - Plan du jardin du pavillon Eugénie
 - Annexe 11 : Liste des produits sélectionnés avec les appellations commerciales et les coordonnées des fournisseurs ;
4. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (DPGF) ;
5. Le **Bordereau des prix unitaires** (BPU) ;
6. Le **Détail Quantitatif Estimatif** (DQE)
Nota : il est précisé que le DQE n'est pas contractuel et ne servira qu'à l'analyse des prix ;
7. Le **Mémoire technique ou cadre de réponse technique** (CMT) ;

5.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de remise des offres sur la plateforme dématérialisée PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat) via le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=3011459&orgAcronyme=f5j>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, questions/réponses.

5.3 Modification apportée au dossier de consultation

Le Centre des monuments nationaux se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six (6) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4 Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au dossier de consultation.

Article 6. DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

6.1 Modalités de présentation des dossiers

Comment transmettre l'offre?

Sous format électronique **uniquement et directement** sur la plateforme des achats de l'Etat ; le dépôt est gratuit, les offres peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de la consultation.

Les documents n'ont pas à être signés électroniquement ; seul l'attributaire signera les documents du marché. A noter que le candidat est engagé sur son offre.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3011459&orgAcronyme=f5j>

Nota relatif à la signature électronique de l'offre

Afin de raccourcir les délais de signature, il est attendu de l'attributaire qu'il dispose d'une signature électronique¹.

Le CMN est engagé dans la dématérialisation complète de ses procédures. Il appartient pour tout candidat qui participe à une consultation du CMN, dans le cadre d'une éventuelle attribution, de disposer d'un certificat électronique conforme au règlement eIDAS et de niveau 3 ou 4.

S'il ne dispose pas déjà de cet outil lors du dépôt de son pli, le candidat est invité à prendre les mesures nécessaires pour acquérir un certificat électronique au plus tard au moment de la

¹ Dans le cas où l'attributaire rencontrerait des difficultés à signer électroniquement le marché, exceptionnellement, le Pouvoir adjudicateur autorisera la signature manuscrite de l'Acte d'Engagement.

signature du contrat pour permettre la signature électronique du contrat.

Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification. Les candidats peuvent faire appel au prestataire de certification de leur choix. Toutefois, le certificat de signature doit être de type XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :

- Soit le représentant légal du candidat ;
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

L'acte d'engagement, l'AE-CCAP ou l'AE-CCP est la pièce par laquelle le candidat s'engage sur son offre. Cette pièce doit donc impérativement être signée séparément de manière valide.

Ce document peut être signé électroniquement dès la remise de l'offre sur la plateforme <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La signature électronique doit être apposée directement dans un document .PDF (au moyen de la fonction « Remplir et Signer » d'un logiciel de traitement des documents .PDF).

Le candidat veillera à ne pas utiliser de logiciel d'archivage / compression de données (ex : winzip, winrar, etc...). En effet, la remise de fichiers non signés individuellement, archivés ou compressés dans un dossier au format .zip ou .rar qui serait quant à lui signé électroniquement, n'aurait aucune valeur.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut dès lors pas remplacer la signature électronique.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Les candidats sont invités à prendre en compte les éventuels délais résultant notamment de leur débit de connexion internet ou de la taille des pièces transmises sur la PLACE.

Seul l'horodatage de réception de l'offre par la PLACE fait foi (et non la date et heure d'envoi par le candidat du fichier contenant son offre sur la plateforme).

Toute offre arrivée hors délai selon l'horodatage de réception de la PLACE sera écartée et non analysée par le pouvoir adjudicateur.

Le pli contient tous les éléments demandés au titre de la candidature et/ou de l'offre.

6.2 Présentation des dossiers

Toutes les pièces doivent être fournies impérativement en langue française ou être accompagnées de leur traduction.

Pour les candidats non établis en France, ces candidats devront fournir les attestations similaires au regard des règles de droit d'effet équivalent.

6.3 Documents relatifs à la candidature

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) qui remplace les documents de candidature (formulaires DC1, DC2).

Le formulaire DUME est à compléter en ligne sur la PLACE avant de joindre son offre.

Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous (notamment les qualifications le cas échéant) est bien présent dans son document unique.

Ou

La candidature doit contenir les pièces suivantes :

<u>N°</u>	<u>Pièces demandées</u>	<u>Format souhaité</u>
1	Le formulaire DC 1 « Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants », complété.	PDF
2	Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat », intégralement complété (dans sa rubrique E le cas échéant), <u>et accompagné des annexes suivantes</u> : a) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; b) Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; c) Dossier de références concernant des prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années, dans lequel figurent les renseignements suivants : étendue et montant des marchés, période d'exécution et le destinataire public ou privé ; d) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; e) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. Conformément à l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique, l'Arrêté du 22 mars 2019 fixe la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.	PDF
3	Un formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » par sous-traitant complété le cas échéant, <u>et la demande d'acceptation du (des) sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du (des) contrat(s) de sous-traitances</u> le cas échéant	PDF
4	Une attestation de pouvoir (délégation de signature de la personne habilitée à engager la société), le cas échéant <u>et l'extrait Kbis ou équivalent à jour.</u>	PDF
5	Le candidat apportera la preuve qu'il satisfait aux exigences de l'article L. 2113-13 du code de la commande publique, pour justifier qu'il appartient à une structure qui emploient une proportion minimale de 50% de	PDF

	travailleurs défavorisés comme précisé à l'article R. 2113-7 du code de la commande publique. À défaut sa candidature sera écartée	
6	Le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité par tous moyens notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références portant sur des prestations similaires, attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.	PDF

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 à jour peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat veillera à dûment remplir l'ensemble des éléments demandés dans les formulaires et à cocher l'ensemble des cases nécessaires, le cas échéant.

En cas de groupement :

Le candidat joint pour chaque membre du groupement l'**intégralité des pièces et justificatifs** susmentionnés (hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1 - qui est signée par tous les membres du groupement sur le même document).

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, le candidat membre du groupement produit les mêmes documents concernant l'opérateur que ceux exigés des candidats. Le candidat membre du groupement produit, conformément à l'article R2143-12 du Code de la Commande Publique, la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (Formulaire DC 2 ou autres documents sus mentionnés). Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

6.4 Contenu de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-après **complétées** :

<u>N°</u>	<u>Pièces demandées</u>	<u>Format souhaité</u>
1	L'Acte d'engagement valant Cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP) et ses annexes (le cas échéant), complété : - Annexe 1 : Déclaration de sous-traitance - Annexe 2 : Répartition des prestations entre mandataire et cotraitant si groupement conjoint	DOCX ou PDF (si signé)
2	La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), cadre joint, à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes ;	PDF et XLSX

	<u>Nota</u> : Le montant de l'offre à faire figurer à l'acte d'engagement correspondra à la somme algébrique des montants portés dans la DPGF. Il appartient aux candidats de s'assurer de la cohérence des sous-totaux et des totaux de la DPGF. En cas d'erreur dans le total, le Pouvoir adjudicateur ne saurait en être tenu responsable.	
3	Le Bordereau de prix unitaire (BPU), cadre joint, à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes ;	PDF et XLSX
4	Le Détail quantitatif estimatif (DQE), cadre joint, à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes ;	PDF et XLSX
5	Le Cadre de mémoire technique (CMT) complété, cadre de réponse joint ;	PDF
6	Les deux attestations de visite des lieux (obligatoires) ; - Pour le site de Pierrefonds et Vieux-Moulin - Pour le site de Coucy	PDF
7	Les plannings d'intervention par monument	PDF

Article 7. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Examen des candidatures

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières sont examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Examen des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critères		Pondération
A	Valeur technique de l'offre	50 points
B	Qualité environnementale	10 points
C	Prix des prestations	40 points

7.2.1 Critère A « Valeur technique de l'offre »

La note sur la valeur technique sera appréciée au regard des éléments indiqués **dans le cadre de réponse obligatoire** (mémoire technique) remis par le candidat et notée selon les sous-critères suivants :

Sous-Critères de la valeur technique de l'offre		Pondération
1	Cohérence des moyens mis à disposition pour l'exécution des prestations : 1.1 <u>Moyens humains</u> : - Du point de vue des moyens humains (avec notamment, les effectifs par site, l'expérience professionnelle y compris dans des espaces patrimoniaux, l'encadrement des équipes sur le site, référent encadrant) (20 points) 1.2 <u>Moyens techniques</u> : - Du point de vue des moyens techniques matériel (qualité du matériel mis en place et entretien/vérification) (10 points) - Du point de vue des moyens techniques sécuritaires (quantité et qualité des EPI) (5 points)	35 points
2	Organisation de l'exécution des prestations : • Contrôle des prestations : descriptif de la mise en place du contrôle des prestations (5 points) • Organisation générale mise en place pour assurer les prestations décrites au CCTP : organisation interne et externe pour assurer les prestations (5 points) • Cohérence planning (respect du rythme des interventions par rapport au site et aux saisons) (5 points)	15 points

Pour le critère « valeur technique de l'offre », **une note inférieure à 15/50 est éliminatoire**. Les offres recueillant une telle note seront écartées d'office sans analyse du critère prix.

7.2.2 Critère B « Qualité environnementale » (Procédure de mise en place de pratiques plus écoresponsables)

Pour ce critère, évalué sur 10 points, l'analyse est effectuée au regard du contenu du mémoire technique.

7.2.3 Critère C « Prix des prestations »

Le prix évalué sur 40 points répartis comme suit :

- DPGF **(35 points)**
- DQE **(5 points)**

Part forfaitaire (DPGF) notée sur 35 points :

La note maximale **(35 points)**, pour le sous-critère DPGF de l'ensemble de l'offre, sera attribuée à

la meilleure offre c'est-à-dire à l'offre présentant le prix le plus bas sur le total de la DPGF.

Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

$$N_x = \frac{P_{\min} (*) \times 35}{P_x}$$

Où :

- N_x est la note obtenue par l'offre X
- $P_{\min}$ est le Prix de l'offre la plus basse
- P_x est le Prix de l'offre X

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Part à commandes (DQE) notée sur 5 points :

La note maximale (**5 points**), pour le sous-critère part à commande de l'offre, sera attribuée à la meilleure offre c'est-à-dire à l'offre présentant le prix le plus bas sur le total du DQE.

Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

$$N_x = (P_{\min} \times 5) / P_x$$

Où :

- N_x est la note obtenue par l'offre X
- $P_{\min}$ est le Prix de l'offre la plus basse
- P_x est le Prix de l'offre X

(*) *Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.*

Article 8. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMATERIALISATION

La présente consultation est passée en application des articles R2131-1 à R2132-14 du Code de la Commande Publique.

A ce titre, la plateforme des achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr> mise à disposition par le Centre des monuments nationaux est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Par l'intermédiaire de cette plate-forme, les soumissionnaires ont notamment la possibilité :

- de retirer le dossier de consultation (DCE) dans son intégralité,
- **de poser des questions relatives à son contenu, de télécharger les demandes de précisions, les échanges avec le pouvoir adjudicateur (lettre de rejet, notification...), les réponses aux questions posées, les modifications apportées au dossier de consultation**
- d'envoyer son offre par voie électronique.

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

L'assistance téléphonique de la PLACE peut être jointe du lundi au vendredi au 01.76.64.74.07 de 9h00 à 19h00.

Article 9. ATTRIBUTION PROVISOIRE

L'arrêté « Dites-le nous une fois » du 29 mars 2017 fixe la liste des certificats que les entreprises ne sont plus tenues de produire à l'appui de leur candidature aux marchés publics passés par l'Etat et ses établissements publics. Ainsi, le Centre des monuments nationaux qui utilise le profil d'acheteur PLACE, peut ne plus demander les documents justificatifs pour l'attribution des marchés publics qui sont mis à disposition automatiquement dans la PLACE.

Ainsi, les soumissionnaires peuvent renseigner leur numéro SIRET lors de leur candidature sur la plateforme la PLACE. Le pouvoir adjudicateur pourra ainsi obtenir les documents visés par l'arrêté du 29 mars 2019 : les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

En cas de groupement, le numéro de chacun des membres du groupement pourra être renseigné. En cas d'impossibilité de se procurer les certificats ci-dessus directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue. Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

Conformément aux articles L2141-1 à L2141-6, R 2143-6 à R2143-16 et R2144-2 à R2144-7 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra produire (s'il ne l'a pas déjà fait dans son offre) :

- **Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.**
- **Une attestation d'assurance conforme aux exigences et conditions fixées par le marché.**
- **Le certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs défavorisés.**

Dans le cas où le numéro SIRET n'aurait pas été renseigné, le candidat devra également fournir :

- **Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).**
- **Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.**

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-dessus.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courriel l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

En cas de non-respect par un des candidats provisoirement retenus, du délai imparti, ou de fourniture de documents non valables, son offre sera rejetée.

Dans ce cas de figure, c'est le candidat suivant selon le classement des offres qui se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

Les candidats évincés seront informés individuellement du résultat de la consultation dès que le pouvoir adjudicateur aura fait son choix.

Article 10. CLAUSE DIVERSITE ET EGALITE

10.1 Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le Centre des Monuments Nationaux, est détenteur depuis 2022 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Le CMN s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi que pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et ce notamment dans ses procédures de gestion des ressources humaines :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations sont engagées à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion RH ;
- Afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le CMN s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel pour lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, le CMN souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

10.2 Questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle »

Compte tenu de ces orientations, il est demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le CMN.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe « Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire » du présent règlement de la consultation.

L'attributaire transmet obligatoirement le récépissé numérique délivré par l'application au représentant du pouvoir adjudicateur avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire s'engage à actualiser ce questionnaire si le pouvoir adjudicateur lui en fait la demande, dans les conditions fixées dans le marché.

10.3 Dispositif de signalement et d'écoute mis en place par le CMN

Un dispositif de signalement et d'écoute permettant de recueillir et de traiter les signalements de discriminations, de harcèlement moral, d'inégalités professionnelles, de violences sexuelles et sexistes et d'agissements sexistes est mis en place par le CMN.

Il est attendu du titulaire qu'il informe l'ensemble de son personnel de l'existence de ce dispositif, et de leur possibilité d'émettre des signalements dans le cadre de l'exécution des prestations du présent marché.

La présentation de ce dispositif et de la procédure interne mise en place en cas de signalement sont disponibles dans le dossier de consultation des entreprises dans les fichiers suivants :

- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Cellule de signalement – Plaquette
- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Gestion interne des alertes – Discrimination

Article 11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **sept (7) jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (=la PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE qui dispose que :

Attention : Les informations que vous allez saisir sont importantes.

Elles vous permettront tout au long de la procédure de recevoir les informations relatives à la procédure : modifications de dates, rectificatifs/compléments au Dossier de Consultation des Entreprises, etc.

Questionnaire égalité / diversité professionnelle

Informations relatives au candidat :

Nom du candidat :

Nom et coordonnées du responsable des ressources humaines (RRH) :

Nom et coordonnées du référent en entreprise (si différent du RRH) :

I- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

- 1) Préciser, pour le personnel affecté à la réalisation du marché, la proportion de femmes :
_ % et d'hommes _ %
- 2) Préciser, pour le personnel encadrant affecté à la réalisation du marché, la proportion de femmes :
_ % et d'hommes _ %
- 3) Préciser la proportion de personnes, parmi les personnes affectées à l'exécution du marché, qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail : ____%
- 4) Préciser les écarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation.

Indiquer, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour les réduire.

II - Prévention contre les discriminations

- 5) Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?

Oui ☐
Envisagé ☐
Non ☐

- 6) Dans l'affirmative, comment cet engagement est-il formalisé ?

Label ☐
Charte ☐
Accord (collectif ou individuel) ☐
Autre : ☐

7) Quels sont les publics visés par vos actions, en interne à votre entreprise et dans vos relations extérieures ?

En interne à votre entreprise :

Femmes ☐
Jeunes (moins de 25 ans) ☐
Seniors ☐
Personnes éloignées de l'emploi ☐
Autres : ☐

Dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :

Femmes ☐
Jeunes (moins de 25 ans) ☐
Seniors ☐
Personnes éloignées de l'emploi ☐
Autres : ☐

8) Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?

Formation ☐
Communication ☐
Recrutement ☐
Promotion ☐
Autre :☐

9) Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?

Enjeu économique ☐
Amélioration de la gestion des RH ☐
Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ☐
Valorisation de l'image ☐
Autre : ☐

Annexe 2
ATTESTATION DE VISITE DU SITE

Objet du marché :

Nom du/des site(s) :

Nom du candidat :

Date de la visite :

Le candidat

(Signature et tampon de l'entreprise)

**Le représentant du
Centre des Monuments Nationaux**

(Signature)